

VII. Flore et faune

a) Flore

Depuis quelques années on constate la disparition des Euphorbes candélabres, ainsi que des Acacia et Albizzia. Des dispositions ont été prises, notamment en numérotant des arbres, afin de suivre l'évolution de cette dégradation.

L'examen des racines des arbres malades a été effectuée par le Service de Phytopathologie de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, mais rien d'anormal n'a pu être décelé.

Trois facteurs peuvent être à l'origine de la disparition de ces ligneux : édaphique, hydrographique et zootropique. Peut-être aussi assiste-t-on à une combinaison de deux de ces facteurs ou même des trois.

L'étude du facteur édaphique est en cours. M. J. LARUELLE, chargé de mission, a procédé à un important échantillonnage des sols superficiels dans les régions où l'on constate la disparition de ces essences, ainsi que dans les régions soumises à la circulation des hippopotames.

En raison de la nature sédimentaire des sols de la plaine des Rwindi-Rutshuru un abaissement du niveau hydrostatique est possible et doit être vérifié. Quant à l'influence zootropique, elle est tout au moins partiellement certaine. Des photographies comparatives enregistrées à vingt ou vingt-cinq ans d'intervalle montrent une impressionnante dégradation du couvert ligneux dans la plaine des Rwindi-Rutshuru, à laquelle les éléphants ne sont certainement pas étrangers.

Dans le cadre des observations sur les plantes appréciées par les ongulés, des herbiers ont été constitués et envoyés pour détermination à Yangambi.

b) Faune

Au début de l'année 1960, l'importante étude menée par le Professeur F. BOURLIERE, en collaboration avec M. J. VERSCHUREN, sortira de presse. Elle constitue une première partie d'un long travail d'écologie dont les résultats marqueront par leur originalité et leur intérêt.

Les recensements de la faune, commencés antérieurement, se sont poursuivis au cours de l'année sous revue. Ils concernaient spécialement la faune de la plaine des Rwindi-Rutshuru; ils furent étendus dans la région située à l'Est de la Rutshuru.

La population réelle des grands mammifères ne peut être dégagée de ces recensements, toujours sujets à des erreurs tant en raison de la méthode employée que par l'interprétation de nombreuses répétitions.

Actuellement se dégagent des chiffres auxquels on peut prêter un certain crédit et les évaluations donnent les chiffres suivants en ce qui concerne uniquement la plaine des Rwindi-Rutshuru :

Buffles : de 22.000 à 24.000
Eléphants : de 2.800 à 3.200
Cobs de Thomas : de 9.300 à 9.600
Waterbucks : de 1.400 à 1.500
Topis : de 4.500 à 4.800
Phacochères : de 1.100 à 1.300
Cynocéphales : de 1.000 à 1.100

On a constaté la migration de certains troupeaux, et notamment ceux de topis, vers l'Uganda, au moment où des feux sont allumés sur ce Territoire. Dans le but d'éviter l'évasion de ces troupeaux, il a été décidé de procéder à la mise à feu contrôlée de certains terrains.

La présence du bec-en-sabot, cet oiseau extraordinaire et peu répandu, a été relevée pour la première fois au Parc National Albert, dans l'estuaire de la rivière Ishasha. Quelques spécimens de *Balaeniceps rex* paraissent résider en permanence dans cette région marécageuse où ils ont été vus à plusieurs reprises, en particulier de janvier à mars.

C) STATION DE MUTSORA

I. Organisation générale

L'effectif des travailleurs a été réduit au minimum tolérable. L'ampleur des limites des secteurs nord, où les layons doivent être entretenus régulièrement pour qu'ils ne disparaissent pas, nécessitent inévitablement une main-d'oeuvre pour laquelle il est fait appel à des travailleurs temporaires. D'autre part, l'entretien permanent de 65 kilomètres de pistes touristiques carrossables est assuré par deux équipes de sept hommes; il serait souhaitable que cet entretien puisse être mécanisé. En saison des pluies les visiteurs peuvent rencontrer des difficultés par suite de l'état boueux de ces pistes.

II. Surveillance

Aucun changement n'a été apporté au dispositif de surveillance, si ce n'est que le poste de garde de la zone de la Talya a été installé le long d'une route carrossable afin de pouvoir le desservir et le contrôler plus aisément.

Une patrouille de la Force Publique est intervenue pour enrayer les incursions des populations Bashu dans le secteur de la Haute-Semliki.

Les possibilités budgétaires n'ont pas permis d'augmenter l'effectif des gardes, bien que l'intensité du braconnage justifierait un renforcement des équipes.

Le nombre d'infractions relevées montre l'activité du contingent actuel de gardes qui donne satisfaction.

III. Infractions

Les infractions, dont beaucoup nécessitent des enquêtes, entraînent des prestations importantes de la part du chef des secteurs, qui s'est trouvé seul toute l'année pour en assurer l'administration.

La répression a relevé 168 délits, dont 21 commis hors du Parc National. Pour ces délits 93 délinquants ont pu être appréhendés. 56 % des infractions ont été commises par des Bashu (population vivant dans les collines, à l'Est du Parc National Albert, entre les parallèles de Butembo et de Lubero); 68 % des délinquants arrêtés ou dénoncés proviennent de cette région, qui a la population la plus dense du territoire de Beni. L'accès du Parc National y est fortement facilité par la nature du terrain. Les bandes de braconniers s'installent sur les collines et essayent de repérer les gardes lors de leurs déplacements dans la savane au pied des collines. Les braconniers descendent à la tombée de la nuit et remontent le matin. Ce sont en général d'anciens pêcheurs ou habitants de la plaine devenus des braconniers attitrés. Les mêmes individus ont parfois été arrêtés à trois reprises en un an de temps, en excluant leurs incursions non réprimées. L'incarcération a perdu tout son effet. Le Chef de Territoire déclare ne pas pouvoir réagir d'une autre manière, dans la situation politique actuelle, que par des condamnations judiciaires.

Le braconnage est moins intense en forêt. Aucun délit de chasse n'a été signalé dans la zone des Watalinga. Le braconnage dans les zones de Djuma et de Batonga se limite à des incursions d'Ugandais, soit pour chasser des crocodiles dans la Semliki qu'ils remontent en pirogue la nuit, soit pour pêcher dans les rivières qui forment la frontière entre le Congo et l'Uganda, le long de la rive congolaise. La chasse pratiquée par des Ugandais dans la zone de Kasindi a par contre diminué. L'installation d'un poste de garde le long de la Lubilya, par le Warden du Queen Elisabeth National Park, coupe la piste d'accès et d'évacuation des braconniers venant de l'Uganda pour braconner dans cette zone.

Suivant leur nature, les délits se présentent de la façon suivante :

- 35 % de délits de chasse
- 11 % de délits de pêche
- 16 % de délits de circulation
- 23 % de délits de chasse (9 %) ou de feux de brousse (14 %) hors du Parc National Albert

La pêche se pratique dans la Semliki uniquement :

-dans la zone de Batonga, sur le bief qui forme frontière avec l'Uganda.

-pour les autres zones, sur le bief entre le lac Edouard et le confluent de la Lume, soit dans la savane.

La chasse se pratique en savane sur des buffles, phacochères, éléphants, avec principalement des moyens coutumiers (lances, flèches, lacets). Les chasseurs sont accompagnés de chiens. Les faits de chasse relevés en dehors du Parc National Albert sont en premier lieu poursuivis pour l'emploi de moyens de capture prohibés : fosses, lacets métalliques.

En forêt, les singes et les antilopes sont chassés avec des chiens et des lacets, soit en matière végétale, soit métalliques.

Les délinquants en groupe viennent pour la plupart des Bashu. Les patrouilles de 3 ou 4 gardes armés de lances sont impuissantes. Cinq cas de rébellion, tous provoqués par des Bashu, ont été verbalisés.

Il est à noter que, malgré le nombre des adversaires, les menaces de mort et les attaques en règle, les gardes réussissent à faire front et même, en certains cas, à saisir des braconniers dans ces groupes de dix individus ou plus. Dans d'autre cas, ils sont molestés et doivent battre en retraite. L'intervention d'une section de la Force Publique a été nécessaire et a été accordée en décembre.

IV. Situation politique

L'approche de l'indépendance et la campagne électorale n'ont pas manqué d'influencer les esprits. La reprise des pouvoirs par les Congolais a été interprétée -et l'est toujours par une partie de la population- comme un relâchement de la réglementation en vigueur et un retour aux terres occupées avant l'arrivée des Européens. La situation a été la plus critique vers octobre, au début de la campagne électorale. La réoccupation des pêcheries le long de la Semliki et la réinstallation dans le Parc National Albert formaient le sujet de la surenchère démagogique. La situation était très tendue dans les Bashu. Lors d'une réunion du conseil permanent de la chefferie des Bashu, il avait été décidé d'effectuer une descente en masse dans le Parc National à l'occasion de la fête du Roi, le 15 novembre. Cette menace a pu être écartée. L'arrestation des principaux instigateurs a rappelé les esprits surchauffés à l'ordre.

Une propagande a été menée parmi les population congolaises pour leur démontrer que les Parcs Nationaux ont été créés dans leur propre intérêt.

V. Aménagements et constructions

Les restrictions budgétaires ont fait différer tous travaux de quelque envergure. Seuls les travaux suivants ont été réalisés :

- mise sous toit en tôles Ardex du camp en matériaux définitifs à Mutsora, en remplacement du chaume et des tuiles défectueuses.
- achèvement du camp de 5 gardes à Nyaleka en blocs de ciment, et couvert de tôles en Ardex.

Des constructions en matériaux provisoires ont été réparées et d'autres érigées dans les zones de surveillance et dans le Ruwenzori.

Un radeau a été installé sur la Semliki pour permettre aux gardes de la zone de la Talya de traverser cette rivière.

Les constructions en matériaux provisoires, construites pour les besoins des différentes missions d'exploration ont en grande partie été démolies : elles ne correspondaient plus à aucun besoin et l'entretien absorbait des crédits utiles à d'autres buts.

En secteur de visite, des travaux importants ont été entrepris en vue de libérer les installations d'Ishango et de Kasindi des chauves-souris.

VI. Faune et flore

a) Faune

La présence de l'okapi dans les forêts de la rive gauche de la Semliki, entre les rivières Lesse et Maginda, n'est plus contestable. Il est signalé par des vieux indigènes comme ayant existé avant la création du Parc, sur la rive droite de la Semliki, près du confluent de la Butahu. Aucune trace d'okapi n'a néanmoins été relevée au cours des dernières années dans cette partie, d'où il paraît avoir disparu sans que l'on puisse en déterminer la cause.

La limite sud des crocodiles observés cette année se trouve dans la Semliki, au confluent de la Djelube.

Un pangolin (*Mantis tricuspis*) a été rencontré en pleine savane à Kasindi.

Des observations ont été effectuées en vue de déterminer la périodicité des rapports sexuels chez les mammifères. Des indices existent, laissant supposer que la période de grande activité sexuelle se situe vers mars-avril pour les grands herbivores, soit après les grandes sécheresses, au début des pluies. C'est la période pendant laquelle la savane, qui a brûlé en grande partie, est couverte d'herbes tendres. Ce changement de régime alimentaire provoque-t-il une plus grande activité sexuelle ? Ce n'est pas exclu.

Le plus grand nombre de cadavres rencontrés au cours des inspections sont ceux d'hippopotames et d'éléphants, non seulement parce qu'ils sont le plus facilement repérables, mais aussi parce que ce sont les animaux les plus chassés en dehors de la réserve intégrale, principalement sous couvert de protection des cultures. Un grand nombre en est abattu dans les champs de coton, dans la région de Rugetsi-Muramba. La réaction normale d'une bête blessée dans le domaine de chasse ou dans les champs est de s'enfuir vers le Parc National. Il n'est pas rare de rencontrer une bête blessée qui est venue tomber à quelques mètres à peine à l'intérieur des limites pour y mourir.

Une épizootie s'est déclarée parmi les hippopotames dans la Semliki, dans le bief entre le lac Edouard et Kasindi, pendant les mois de novembre et de décembre. En novembre, 34 cadavres ont été comptés sur un bief de 17 km (entre Museya et Kaniamongo) en dix jours. La zone infestée s'est déplacée en aval et se trouvait, en décembre, entre Senga et Mupanda. 22 cadavres ont été comptés en 15 jours, puis l'épizootie s'est arrêtée au milieu du mois.

Des recensements de la grande faune ont été effectués dans le secteur de la Haute-Semliki. La région recensée est limitée par la Semliki, la route Beni-Kasindi, la Lubilya et le lac Edouard. Elle a une superficie approximative de 22.000 Ha. C'est une savane herbeuse xérophytique, partiellement à herbes courtes (Themeda, Imperata), partiellement à herbes hautes (Hyparrhenia, Cymbopogon) et parsemée d'arbres isolés (Acacia, Euphorbia) et de bosquets plus ou moins importants (xérophiles comme Caparis). Certaines parties ne sont pas pourvues d'éléments ligneux. Cette péninsule est parcourue dans le sens Nord-Sud par une multiple chaîne de collines, les Bukukus, s'élevant de 1.100 m au pied, à 1.425 m au point culminant. La zone recensée a été divisée en 22 blocs parallèles dont les axes médians, distancés d'un kilomètre, ont été parcourus chacun par une équipe de deux hommes, auxquels trois points de repère ont été désignés, facilitant le maintien dans la direction indiquée.

Il serait prématuré de tirer des conclusions de ces premières opérations de recensement. Des chiffres valables ne peuvent être obtenus que sur des moyennes fournies par de nombreux recensements.

Les premiers résultats obtenus donnent les moyennes suivantes, signalées à titre purement indicatif :

Eléphants : 545; Buffles : 4.337; Waterbuck : 643; Cob de Buffon : 434; Phacochères : 148.

On a pu noter également une présence discontinue des lions. Ce sont de grands migrants, qui se promènent du Queen Elizabeth National Park, en Uganda, jusqu'aux monts Mitumba. La limite de leurs déplacements, au Nord, se situe à la Biatu, rive gauche de la Semliki et à la Lumbwe, rive droite.

La région située sur la rive gauche de la Semliki, entre les Mitumba et la Semliki a fait également l'objet d'un recensement sur une superficie d'environ 18.500 hectares.

Les oiseaux séjournant au déversoir du lac Edouard, à Ishango, ont fait également l'objet de plusieurs recensements. On y voit dominer les Cormorans qui, le 17 octobre, étaient représentés par 1.743 individus.

Ishango est un point important pour les migrateurs aquatiques européens où ils sont représentés par plus de vingt espèces d'une façon courante. Le 13 mai 1959, une Cigogne (*Ciconia ciconia*), bague en Yougoslavie le 4 juillet 1958, a été contrôlée dans une bande de sept individus.

b) Flore

Feux de brousse

Pratiquement toute la savane a brûlé au cours de cette année, les périodes sèches ayant été extrêmement prononcées (février-mars et juillet-août).

Les routes larges de 12 m ne constituent nullement un coupe-feu : le vent souffle les herbes et les nids d'oiseaux enflammés qui portent le feu bien loin. Les galeries forestières de 20 m de largeur ne constituent pas toujours un rideau infranchissable : le petit bois y nourrit le feu.

Les *Cassia* poursuivent leur progression dans les anciennes jachères de la région de Vieux-Beni et le long des anciens sentiers; ils ont pris une forte extension sur la rive droite de la Semliki, à hauteur de la route Beni-Kasindi, ainsi que le long de la route des Watalinga traversant la forêt, à hauteur de la Djuma. C'est un héliophyte recherché par les éléphants. En forêt ombrophile on ne le rencontre qu'aux emplacements des anciens villages, sur les pistes et le long des cours d'eau. Son développement est néanmoins alarmant dans la zone de forêt de transition de Vieux-Beni. Ce danger existe d'ailleurs le long de la route des Watalinga où les *Cassia* sont retrouvés parmi le recru. Les gardes y ont mission de les arracher.

VII. Tourisme

Quatre-vingt-huit permis ont été délivrés pour l'ascension du Ruwenzori, contre soixante-neuf en 1958. Il est à noter qu'aucune des équipes autorisées à escalader les glaciers n'a réalisé son projet.

La plaine de la Semliki et Ishango ont reçu 862 visiteurs. C'est surtout en juillet et août ainsi qu'au cours des vacances de Nouvel-An et de Pâques que cette région reçoit des visiteurs. Il y a une indication d'une fréquentation plus intense de la part des résidents du Congo ou des pays voisins. Si les visiteurs étrangers sont plus rares on doit vraisemblablement l'attribuer au fait qu'Ishango se trouve assez excentrique par rapport aux grandes voies suivies par les voyageurs de passage, dont le temps est limité.

Aux périodes d'affluence les installations d'Ishango ne sont pas en mesure d'accueillir tous les visiteurs qui veulent y passer la nuit et les logements doivent être retenus longtemps à l'avance.

2. PARC NATIONAL DE LA KAGERA

I. Organisation générale

Rien de particulier n'est à signaler dans ce domaine.

Le Conservateur assure seul l'administration et la surveillance, son assistant étant chargé des constructions, de l'entretien du matériel roulant et des bâtiments ainsi que du ravitaillement des gardes et travailleurs.

Le Conservateur a assumé sa tâche avec une très grande énergie et une inlassable activité. Au cours de l'année, il a consacré 231 jours aux déplacements nécessités par la surveillance.

Comme par le passé, il a attaché beaucoup d'importance aux relations extérieures, tant avec le personnel de l'Administration qu'avec les autorités autochtones et le public en général.

II. Surveillance

Grâce au bon matériel et aux conditions généralement favorables du terrain au Parc National de la Kagera, le conservateur a été, comme par le passé, dans la possibilité de visiter rapidement et régulièrement les postes de gardes en brousse, ainsi que les points névralgiques du Parc National.

Plusieurs patrouilles, commandées par le conservateur et se composant chaque fois d'une dizaine de gardes, ont parcouru des îles et d'autres régions difficiles de la région lacustre.

Le système de surveillance, appliqué au Parc National de la Kagera depuis quelques années, a été maintenu. Les gardes étant tous des Banyarunda, à l'exception de 2 gradés congolais, il n'est pas indiqué de laisser ces éléments dans les secteurs pendant des périodes prolongées. Aussi les postes de gardes en brousse sont-ils relevés tous les 1er et 17 du mois. L'équipe rentrante est chaque fois reprise en mains : exercices, gymnastique, théorie suivant un programme établi. Elle est aussi parfois envoyée en patrouille spéciale à travers le Parc National ou aux endroits où elle s'avère être nécessaire; elle est alors conduite par le conservateur ou l'un des gradés. Chaque secteur fait l'objet d'un programme de surveillance distinct. Les gardes doivent circuler et se rendre dans les différents sous-secteurs d'après un horaire fixé à l'avance.

Dans chacun de ces sous-secteurs se trouve un poste-auxiliaire où les gardes trouvent une case en pisé pour s'abriter la nuit, de façon qu'ils n'ont aucune excuse pour ne pas assurer leur service.

Ils sont en possession d'un carnet d'activité qu'ils doivent tenir

à jour et dans lequel ils signalent tout ce qui peut intéresser le service. Ils y signalent également les grands mammifères rencontrés. Comme le conservateur est en possession du programme et horaires des déplacements des gardes dans les différents sous-secteurs, il lui est relativement facile, lors de ses déplacements en brousse, de se rendre compte si le service prescrit est respecté.

Ce système n'est toutefois pas praticable pendant toute l'année dans certains secteurs. C'est notamment le cas pour ceux de Murundi et de Mutisimu où il n'y a pas d'eau dans les sous-secteurs pendant les mois allant de juillet à septembre et parfois octobre. Les gardes rayonnent alors de leur poste fixe et y retournent le soir.

On peut dire que cette organisation de la surveillance donne généralement des résultats assez satisfaisants, compte tenu de la qualité du personnel munyarunda en service.

Toutefois, le système a été perturbé depuis la mi-octobre, c'est-à-dire depuis le début des troubles politiques au Ruanda. Quelques éléments perturbateurs, surtout de race Tutsi, ont dû être licenciés, d'autres se sont vus infliger des sanctions sévères.

La situation semble s'améliorer un peu, sans doute à cause de la présence de quelques soldats de la Force Publique. L'intervention de celle-ci a été sollicitée et obtenue depuis le 13 décembre 1959.

Un détachement de 6 soldats a accompagné le conservateur durant sa randonnée du 13 au 27 décembre. Un peloton se composant d'un sous-lieutenant et de 32 soldats a été mis à la disposition du Parc National de la Kagera à partir du 28 décembre 1959.

Ces représentants de l'ordre public n'ont pas dû intervenir jusqu'à présent, quoique des embuscades aient été tendues aux endroits les plus menacés.

III. Infractions

Le braconnage a été plus intense que les autres années et notamment à partir du mois de septembre.

Des bandes armées, allant jusqu'à 70 individus, se sont infiltrées dans le Parc National. Elles viennent surtout du Tanganika, du Migongo et du Buganza-Nord. Quelques bandes moins importantes venant du territoire de Biumba se sont introduites dans le Territoire-annexe.

La faune de certaines régions du Parc a été particulièrement éprou-

vée. C'est le cas pour celle des plaines de Nyaruhuru, Vizitini et environs, ainsi que celle de la région du lac Ihema. Des kilomètres de clôtures ont été établies et des animaux de toutes espèces y ont été pris par dizaines, peut-être par centaines.

Le Conservateur a dû intervenir dans le domaine de chasse du Mutara, où des Européens se sont livrés à des actes de chasse regrettables.

Dans l'ensemble il a été dressé 36 procès-verbaux dont :

- 7 à charge d'Européens du Congo et du Ruanda-Urundi
- 1 à charge d'un touriste américain
- 16 à charge d'autochtones
- 12 à charge d'inconnus

Le matériel ayant servi aux délits est important et compte : 789 câbles métalliques, employés comme pièges à noeud coulant; 37 pièges à couronne d'épines; 39 pièges à balancier; 20 crochets forgés pour la capture de crocodiles; 286 hameçons de pêche; 43 filets dormants; 3 lances; 3 machettes; 4 couteaux de chasse; 31 pirogues; 7 arcs et 15 flèches empoisonnées; 19 ruches à abeilles détruites sur place; 27 abris détruits sur place; 17 séchoirs à poisson détruits sur place.

IV. Abornement

L'abornement de la parcelle douanière du poste de Kakitumba a été effectué au début de 1959.

Plusieurs plaques d'abornement ont été détruites ou enlevées.

V. Etat d'esprit des populations

L'état d'esprit des populations à l'égard du Parc National de la Kagera ne s'est guère amélioré, surtout pas durant les trois derniers mois de l'année. La masse ne saisit pas les buts poursuivis par l'Institut et, à part une petite minorité, on peut dire que la majorité des indigènes, à l'instigation de certains éléments Tutsi, désirent ouvertement la suppression du Parc National de la Kagera.

Il semble qu'une fraction assez importante de réfugiés Tutsi aurait l'intention de s'installer dans la région de Murundi, derrière le poste de Gahine, avec l'intention d'occuper la réserve naturelle intégrale avec leur bétail.

Dans le Territoire-annexe, les sentiments d'hostilité envers le Parc National se manifestent par l'enlèvement de plaques d'abornement le long de la route carrossable entre Kiburara et Kaki-

tumba. C'est à deux reprises que la grande plaque émaillée "Gabi-ro-Parc" se trouvant à l'entrée a été enlevée de son socle. Neuf autres plaques "Territoire-annexe" ont été remplacées dans le courant de l'année.

Les Banyambo du Karagwe (Tanganyika Territory) deviennent aussi de plus en plus arrogants et audacieux. Ce sont eux qui récemment ont mis 6 postes de gardes en feu et qui ont tiré des flèches empoisonnées dans la direction de nos gardes.

VI. Aménagements et constructions

Il a été procédé au cours de l'exercice 1959 à la construction des bâtiments ci-après :

4 blocs de 4 habitations pour travailleurs; 12 cuisines, en un seul bloc; un bloc de 12 W.C. individuels; une école-chapelle; construction de 2 gîtes pour gardes en brousse (un à Murundi et un à Mutisimu) en blocs agglomérés avec couverture en tôles galvanisées; placement de 65 caniveaux en béton le long de la piste touristique; entretien de ladite piste et des passages de Kamakaba et Uruwita; ainsi que divers petits bâtiments complétant les installations de la station, tels que abri pour les clerks météorologistes, station de pompage, etc.

VII. Faune et Flore

a) Faune

Les gardes continuent à prendre note des grands mammifères rencontrés dans les différents postes fixes et à travers le Parc. Ces renseignements, qui sont inscrits dans leur cahier d'activité, sont réunis pour l'ensemble du Parc et transmis à la Direction trimestriellement.

Aucune épizootie parmi la faune du Parc National de la Kagera n'a été observée.

A la demande du Professeur F. BOURLIERE, depuis le mois de juillet, le dénombrement des grands ongulés rencontrés sur la piste d'inspection entre Gahinga et Mihindi a été commencé, soit sur un parcours de 21,500 km de long et 100 mètres de part et d'autre de ladite piste (superficie 4,300 km²).

Un deuxième rhinocéros noir, mâle, a été introduit à la date du 15 août 1959. Il a été libéré sur la presque île du Mubari, où l'animal a été rejoint par la femelle "Karagwe" dès le surlendemain. Ce couple a été observé à deux reprises par les gardes du secteur de Mihindi. La réintroduction de cet animal était destinée à remplacer le mâle, capturé trop jeune en 1958, et qui n'avait pas survécu.

Les cinq rhinocéros réintroduits paraissent en très bon état de santé. Par contre, la femelle "Kadjumbura" n'a plus jamais été rencontrée depuis qu'elle a été libérée dans le Parc National, le 17 août 1958. Toutefois, des empreintes vues de temps à autre à Rurama, au Sud du lac Mihindi et à environ 4 km des autres rhinocéros, laissent supposer que cette femelle est encore en vie.

b) Flore

Rien de particulier n'est à signaler concernant la flore sinon les déprédations commises par les braconniers pour se procurer du matériel de piégeage. Comme chaque année, les feux allumés à la périphérie du Parc National ont traversé celui-ci pratiquement dans sa totalité.

VII. Tourisme

La piste touristique a été ouverte d'une façon ininterrompue depuis le 1er juin 1959. Des travaux assez importants y ont été effectués, mais il reste cependant encore beaucoup à faire pour qu'elle soit en parfait état.

Le Kagera Guest-House a été repris par M. et Mme P.GHYSBRECHT. Les affaires ayant été paralysées par les troubles politiques au Ruanda, il est encore trop tôt pour pouvoir donner un avis quant à la viabilité de cet établissement.

Le grand attrait du Parc National de la Kagera commence à être connu parmi les voyageurs et les milieux touristiques. Ainsi, on note une progression constante du nombre des visiteurs qui passe de 201 en 1953 à 538 en 1959. La situation de ce Parc National, quelque peu en dehors des grands axes de circulation, n'est certainement pas un obstacle pour l'avenir et l'on peut, au contraire, espérer voir augmenter considérablement le nombre de touristes qui se rendront dans la région pour jouir du spectacle d'une faune particulièrement belle et pleine d'intérêt en raison de sa conservation dans un pays où elle a disparu partout ailleurs. L'importance économique du tourisme dans un pays faible en ressources comme l'est cette région Nord-Est du Ruanda n'est pas négligeable.

VIII. Divers

Outre une documentation photographique, le Conservateur a enregistré deux films de 240 m chacun, en 16 mm, ayant comme sujets la réintroduction du rhinocéros noir au Parc National de la Kagera et les "Bagombozi", charmeurs de serpents du Ruanda-Urundi".

3. PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

I. Organisation générale

L'organisation générale au Parc National de la Garamba n'a pas subi de modification au cours de l'année.

L'assistant a assuré régulièrement des missions de contrôle de la surveillance par des déplacements sur le terrain.

II. Surveillance

Le dispositif de surveillance a été renforcé par la création de deux postes de garde supplémentaires: à l'Aru, sur la Dungu et à la Pidigala, à l'Ouest du Parc National.

L'effectif des gardes a été porté à 63 unités. Ces éléments sont bien disciplinés et fournissent un bon rendement. On peut considérer que dans l'ensemble du corps des gardes des Parcs Nationaux ce sont les gardes du Parc National de la Garamba dont la mentalité répond le mieux aux fonctions qu'ils doivent remplir.

Les équipes de surveillance sont fréquemment mutées pour éviter les collusions avec les autochtones.

III. Infractions

Le nombre des infractions est peu élevé et se monte à 30 délits enregistrés dont : pour faits de chasse 17, de pêche 4, de circulation 8 et de destruction d'oiseaux 1.

En 1959 il n'y a eu ni détérioration de plaques, de mises à feu, d'enlèvement de végétaux, ni d'incursions à la poursuite d'animaux blessés.

En ce qui concerne les délits commis sur le territoire du Parc National proprement dit, il s'agit en ordre décroissant de circulation (8), de pêche (4) et puis de chasse (3). Situation donc très bonne.

Comme d'habitude, les zones Nord et Ouest sont les plus menacées. La situation s'est nettement améliorée dans la zone frontière. La présence permanente des patrouilles de Pidigala dans ce secteur, renseigné sur la carte du District Commissioner de Meridi comme "poacher's paradise", semble avoir porté des fruits. Les têtes de source de la Pidigala et de la Kawa, où les Soudanais venaient faire la récolte de baies de café, n'ont pas été visitées cette année. On n'a plus relevé d'aussi nombreuses traces de passage sur la piste. Il n'y a plus eu d'incursions de groupes, comme c'était le cas les

années précédentes, ni de traces de boucannage ou de campement proche de la piste. Cependant on entend régulièrement des coups de feu tirés dans le district de Meridi; des éléphants traversent la piste pour venir mourir dans le Parc.

Le secteur du Parc National de la Garamba contigu au district de Yei (entre Beredua et Delele) a profité de l'établissement de la réserve de chasse soudanaise formant une bande de 4,800 km de large et effectivement gardée par un poste de patrouille de 3 gardes soudanais établi au raccord anglais, à 2 km de Pidigala.

Il est intéressant de constater que cette réserve a aussi un effet bénéfique sur la région de Ndelele-source Garamba, car les chasseurs venant de Meridi pour s'installer dans ces parages, devaient traverser ce qui est à présent une réserve.

Le Game Department du Soudan paraît faire un réel effort pour protéger sa faune en bordure du Parc National de la Garamba. Le Game Inspector de Juba vient à espaces réguliers visiter le poste de la Beredua et s'enquérir de plaintes éventuelles contre les braconniers soudanais.

La faiblesse des sanctions pour délits de chasse au Congo est bien connue des braconniers soudanais et lorsqu'ils sont appréhendés ils préfèrent être déférés devant une juridiction congolaise. On eut ainsi l'exemple de deux délinquants appréhendés dans la région du Ndelele qui ont insisté pour être transférés au Tribunal de police de Faradje où ils étaient assurés d'un internement de courte durée, bien nourris et sans être exposés à une peine de fouet, alors que pour le même délit, sanctionné au Soudan, ils se verraient infliger au moins un an de prison et du fouet allant jusque 25 coups par séance.

Les incursions au Soudan des gardes de Beredua qui nous avaient donné du souci en 1957 et 1958, sont négligeables cette année. Nous supposons que l'épuisement des stocks britanniques a fortement diminué les tentations.

IV. Etat d'esprit des populations

Au cours du deuxième semestre des éléments subversifs ont entraîné certains remous parmi le personnel congolais de la Station de Nagero. Cette agitation a pu être calmée et en fin d'année la situation apparaissait normale.

Les populations rurales des régions avoisinant le Parc National sont calmes et celui-ci n'a fait l'objet d'aucune revendication.

Une partie de ces populations sont des Azande -race altière et combattive- qui n'ont cependant jamais manifesté de l'hostilité à l'égard du Parc National. C'est parmi elles d'ailleurs que sont recrutés les meilleurs gardes et travailleurs.

La fabrication et la vente clandestines de bière indigène s'exerçaient à la cité des travailleurs de la Station de Nagero. Après une enquête menée par l'Administration territoriale, la vente extérieure a été défendue, mais la fabrication pour la consommation locale des travailleurs a été tolérée. Il faut rappeler que les boissons fermentées indigènes possèdent, par leur richesse en levures, des qualités précieuses pour le régime alimentaire des populations congolaises.

V. Faune et Flore

a) Faune

Des recensements de la faune entamés depuis plusieurs années ont été poursuivis. Ils retiennent notamment l'attention sur les rhinocéros et les girafes à la protection desquels le Parc National de la Garamba a été spécialement consacré. Les moyennes obtenues au cours des trois dernières années donnent un nombre de 868 rhinocéros et de 682 girafes. Ces chiffres paraissent refléter assez exactement la réalité. Il faut, en effet, toujours tenir compte de certains facteurs d'inexactitude intervenant dans les recensements effectués par des observateurs congolais parmi lesquels la tendance à l'exagération, l'inattention, les conditions de visibilité, les migrations saisonnières, l'influence des brûlis, etc.. Ainsi, le recensement de 1958 donnait un chiffre de 1.081 têtes de rhinocéros, tandis que celui de 1959 n'en donnait plus que 812. Il est aussi constaté qu'en saison sèche les rhinocéros peuvent être amenés à sortir du Parc National pour trouver de jeunes recrues herbues apparaissant dans les parties incendiées.

Une girafe blanche est signalée depuis 1957 et est tenue en observation. Il s'agit d'un individu mâle dont la robe, entièrement claire, porte de très petites taches sur l'arrière-train et aux aisselles. La crinière est d'un ton café au lait, tandis que la queue et l'extrémité de la corne droite sont noires.

L'accroissement du nombre des éléphants marque son empreinte sur la végétation, notamment dans la partie nord du Parc National, d'ailleurs plus riche en ligneux que le Sud.

Des saillies et des mises-bas sont régulièrement observées et celles-ci paraissent s'étendre sur toute l'année.

Des chimpanzés ont pu être observés dans les galeries forestières denses abritant les têtes de source et le parcours de certaines rivières dans le Nord du Parc National. La présence de ce noyau isolé d'anthropoïdes avait déjà été signalé par la Mission d'exploration du Parc National de la Garamba.

Aucune épizootie n'a été observée au cours de l'année et dans l'ensemble la faune se présente dans d'excellentes conditions.

b) Flore

Comme chaque année les feux ont parcouru le Parc National du Nord au Sud, laissant cependant certaines zones intactes. La protection de ces zones, qui paraissent annuellement à peu près les mêmes, est apparemment due à leur topographie.

VI. Constructions et aménagements

Outre une chapelle-école et la maison attenante pour le moniteur, un bloc de 4 habitations a été construit pour les travailleurs célibataires ou ménages sans enfant, avec ses annexes.

Un chateau d'eau d'une contenance de 5.000 litres a été édifié afin de garantir l'alimentation en eau de la station aux périodes de crue de la rivière Dungu.

Deux abris ont été construits pour les gardes détachés dans les secteurs de surveillance, dont un en moëllons et toiture de tôle.

VII. Tourisme

Bien que le Parc National de la Garamba ne soit pas encore ouvert à la circulation, une centaine de visiteurs ont été autorisés à le visiter.

Le projet d'ouverture de ce Parc National au tourisme impliquait l'établissement d'une piste et d'un bac pour les véhicules sur la Dungu. Les subsides nécessaires à ces aménagements n'ont pu être accordés, ce qui empêche la réalisation d'un circuit. Néanmoins, l'ouverture à la circulation d'un tronçon de la piste centrale, de la Dungu à la Garamba, est envisagée.

4. PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

I. Organisation générale

L'année 1959 a vu se réaliser un projet envisagé depuis longtemps, mais dont certaines circonstances n'avaient pas permis l'application. Il s'agit de la séparation du dispositif de surveillance en deux secteurs -Nord et Sud- par la création d'une deuxième station dans la partie Sud, appelée d'ailleurs à devenir la station principale.

La recherche d'un emplacement approprié a été assez longue. Pour des raisons administratives notamment il a été décidé de placer cette station en dehors du Parc National et le choix s'était porté sur un site situé dans une boucle de la Kalule nord. Des difficultés se sont présentées pour l'obtention du terrain nécessaire en

concession. Finalement, pour éviter l'ajournement indéfini de cette question on s'est rallié au rachat d'une concession, cédée par un colon, près des chutes de Kayo, à quelques kilomètres de Lubudi. La procédure de rachat est en cours.

Les chutes de Kayo sont une des curiosités touristiques de la région et pourront constituer ultérieurement le départ d'un circuit touristique dont la visite du Parc National serait le principal objet.

Dès le début de l'année, un conservateur-adjoint a été détaché dans le Sud pour y organiser la surveillance suivant une nouvelle organisation ainsi que pour s'occuper des travaux de construction nécessités par l'établissement de la nouvelle station. Cet agent réside temporairement à Lubudi. En attendant de pouvoir aborder les travaux de construction de la station elle-même, de nouveaux camps de garde ont été établis, certains pourvus de logements en matériaux définitifs. D'autre part, des pistes carrossables ont été créées pour permettre de desservir et de contrôler ces postes de surveillance.

a) STATION DE LUSINGA (Nord)

II. Surveillance

Personnel de surveillance

Le recrutement sur place ne réserve guère de possibilités intéressantes. D'autre part, les recrues venues du Kasai sont meilleures quoique subordonnées à de nombreux déchets et la proportion de réengagements après le premier contrat est minime.

Un garde a été victime d'un accident mortel causé par un éléphant (femelle suitée).

Situation et organisation

Le réseau périphérique mis en place au cours du troisième trimestre 1958 a été complété comme suit :

- a) en juillet 1959 : le poste de Mematoka a été supprimé et remplacé par les postes de Kano et de Kipafu, respectivement en vue de renforcer la surveillance de la limite face à la région de Musumali et face à celle de Lupemvu, vers la source de la Bwamba et la vallée de la Mufifie.
- b) en août et septembre : le poste de Munowe a été déménagé vers le Nord en bordure de la rivière Munte formant limite dans le Parc National de l'Upemba avec les terres ressortissant aux chefferies de Kayumba, encore occupées, et de Kabenga. Une piste carrossable de 20 km a été aménagée en vue de relier ce poste à l'axe Usinga-Mabwe.

c) à dater d'octobre les postes de gardes ont été subdivisés en deux zones de surveillance : l'une "rive gauche" et l'autre "rive droite" Iufira.

Quoique fort distants l'un de l'autre, puisque leur installation fut tributaire de la présence d'un point d'eau permanent, ces postes, qui comptent 4 à 7 gardes suivant le cas, ont été visités pour la plupart mensuellement.

Encore incomplet, ce réseau a toutefois permis de découvrir la majorité des repaires habituels des braconniers et, au cours de cette dernière saison sèche, d'acquérir une connaissance approfondie du terrain.

D'autre part, les mesures suivantes ont été prises par les autorités locales en vue de lutter contre le braconnage dans la région du Parc National de l'Upemba :

En territoire de Mitwaba : interdiction d'établir des camps de chasse à moins d'une heure de marche des limites du Parc National.

En territoire de Bukama :

-surveillance de la zone de Mabwe par un agent européen durant une semaine une fois par mois.

-organisation de barrages une ou deux fois par mois, à date variable, avec vérification du chargement des véhicules et du contenu des bagages des voyageurs.

En territoire de Malemba-Nkulu :

-interdiction formelle de délivrer des bons de poudre aux détenteurs d'armes à feu de traite résidant dans les limites du Parc National de l'Upemba.

-instruction au chef Kayumba et à ses notables de surveiller étroitement la chasse et de signaler les infractions.

Si l'application de ces mesures est respectée, on pourra certainement en attendre une diminution sensible du braconnage.

III. Infractions

Aucun délit européen n'a été relevé. Par contre les infractions commises par les autochtones sont nombreuses et les délits constatés se montent à 272, parmi lesquels ceux imputables à l'emploi de lacets et de pièges métalliques sont les plus nombreux (143). La présence de 30 camps de braconniers, établis dans le secteur nord du Parc National, a été relevée. Ces installations ont été l'objet de mesures de suppression.

IV. Situation générale

Depuis les travaux de la Commission de délimitation, en 1957, aucun fait nouveau n'est intervenu pour la solution du problème des droits indigènes qui reste en suspens.

Le refus de la plus grande partie des populations de céder leurs droits sui generis dans les limites du Parc National se répercute très défavorablement sur la situation.

Les faits les plus flagrants se traduisent comme suit :

- a) En chefferie Kayumba : l'établissement des villages, encore situés à l'intérieur des nouvelles limites proposées par la Commission d'enquête de 1957, s'affirme et la population croît en importance. Celle-ci poursuit toutes ses activités coutumières dont les plus dommageables pour la réserve sont :
 - 1) la fabrication de pirogues pour l'exportation vers le fleuve, ce qui entraîne l'établissement de camps, des activités de chasse et de pêche, l'exploitation des galeries forestières.
 - 2) la pêche au barrage et à la nasse dans les rivières et plaines inondées, au filet dans le petit lac de Kivura, d'où établissement de camps, récolte de matériaux ligneux et de fibres, circulation de trafiquants autochtones et autres venant acquérir le poisson sur place.
- b) En chefferie Butumpa : les villages de pêcheurs installés en bordure du lac Upemba sont également à l'origine d'un trafic de poisson par le lac et un attrait pour les étrangers à la chefferie qui viennent s'y installer pour la saison de pêche (nombreuses infiltrations notamment en provenance de la chefferie Kayumba). Une réinstallation, à côté du poste des gardes de Mabwe, peut être considérée comme un acte de fraude manifeste. Son importance s'est accrue de 9 à 16 familles en août, mais est toutefois stabilisée à 11 familles en fin d'année. Aucune mesure d'expulsion n'a été prise par l'administration et, de ce fait, l'Institut se voit enlevé toute autorité et doit se reconnaître impuissant à faire respecter les dispositions de son décret constitutif.

V. Faune et Flore

a) Faune

Un nouveau modèle de rapport mensuel des gardes a été mis en vigueur. Ils y consignent dorénavant au jour le jour les observations effectuées en matière de dénombrement, accouplements, mises-bas, mortalité, comportement social, périodes de nidification.

Aucune trace de la présence du Rhinocéros noir n'a été relevée au cours de cette année, pas plus que de celle de l'Impala du Katanga et du Grand Kudu. Après tant d'années d'observations négatives, la disparition de ces espèces peut être considérée comme définitive dans le Parc National de l'Upemba.

Une harde de quelque 140 élands a été rencontrée à plusieurs reprises, tandis que les concentrations périodiques de zèbres sont relativement importantes pour la région.

Dans l'ensemble, toutefois, les diverses espèces sont quantitativement peu représentées et si, proportionnellement, de nombreuses naissances ont eu lieu cette année, il faudra néanmoins de nombreuses années avant que le cheptel puisse se reconstituer et se stabiliser.

b) Flore

Les gardes consignent dorénavant dans leurs rapports les phénomènes phénologiques observés.

La fabrication de pirogues, à laquelle se livrent clandestinement les populations venues s'installer dans le Parc National, entraîne la disparition des quelques arbres de très grande taille qui subsistaient dans les galeries forestières.

Cette indésirable présence humaine dans la réserve naturelle intégrale a, comme autre conséquence, l'intensification des feux de savane.

VI. Aménagements et constructions

A la Station de Lusunga, les bâtiments prévus pour la cité des gardes et travailleurs sont construits; les anciens logements en pisé sont progressivement supprimés.

Un ancien magasin a été converti en école où l'instruction est donnée aux enfants du personnel africain par un moniteur désigné par l'administration qui en supporte la charge.

Le pont sur la Munte, qui permettait de réaliser un circuit complet à partir de Lusunga et qui avait été détruit par un incendie il y a quelques années, est en cours de reconstruction, tandis que le drainage des pistes est assuré par des dallots en ciment remplaçant les anciens caniveaux en matériaux provisoires.

Le bac de la Lufira, assurant le passage vers Mabwe, a été renouvelé.